

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0354/PR/MEFPCP affectant au Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires et Musulmanes, une parcelle de terrain sise aux salines ouest.

n° 98-0354/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

24 juin 1998

Numéro JO

n° 12 du 30/06/1998

Date du numéro

30 juin 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992

VU le décret n°96-0016/PREdu 27 mars 1996 portant remaniement Ministériel

Sur le rapport du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 20 juin 1998 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme, une parcelle de terrain d'une superficie de 3000 m2, sise aux Salines Ouest.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'extension de la Mosquée « AL Joumma ».

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de ladite parcelle de terrain au Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits de l'Homme. Il sera dressé procès verbal de cette opération, lequel comportera évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement P.I.*

BARKAT GOURAD HAMADOU